

ANALYSE

Droit d'accueil du jeune enfant : une double exigence qualitative et quantitative

Le droit d'accueil du jeune enfant est une dimension essentielle d'une stratégie plus globale d'investissement dans le capital humain et de lutte contre la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté. Dans cette perspective, il serait nécessaire de viser les enfants et les mères défavorisés grâce à des interventions associant l'accès à des modes de garde de bonne qualité, l'amélioration des compétences parentales, la promotion de la santé et le retour vers l'emploi.

Le gouvernement mettra en œuvre un droit d'accueil du jeune enfant dès 2012. Pour garantir ce droit, le projet impliquerait la création d'au moins **350 000 places d'accueil dans les cinq ans à venir, pour un investissement de plusieurs milliards d'euros** (de un à plus de quatre milliards d'euros selon les chiffres). Les besoins en places et les financements seront intégrés dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2009-2012 de la Caisse nationale d'allocations familiales.

Développer les **modes de garde non familiaux** vise à répondre à un **double objectif : rendre compatibles vie familiale et vie professionnelle** et créer des conditions de développement plus favorables aux nouvelles générations. Favoriser le travail des femmes répond aux aspirations de ces dernières et permettrait une réduction significative du risque de pauvreté des ménages, en particulier monoparentaux, et une augmentation des taux généraux d'emploi. Garantir de meilleures conditions d'accueil et d'éveil est également le levier privilégié d'une **politique d'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion** : l'idée est de favoriser le développement des modes collectifs de prise en charge des enfants qui garantissent une bonne socialisation primaire et des capacités d'apprentissage de nature à préparer convenablement l'avenir.

Une exigence quantitative pour une meilleure conciliation vie familiale et vie professionnelle

La charge de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle repose aujourd'hui essentiellement sur les mères : on recensait, en 2006, 2,4 millions d'enfants de moins de trois ans, dont presque **70 % sont gardés à titre principal par leur famille**¹. La garde parentale est soutenue par un système de congé parental. Ce congé bénéficie à plus de 600 000 parents (98 % de mères) et permet, dès le deuxième enfant, de cesser le travail jusqu'à son troisième anniversaire. Ce sont les femmes en difficulté sur le marché de l'emploi (peu diplômées, précaires ou chômeuses) qui optent le plus pour le congé, parfois par « défaut » : 37 % des bénéficiaires déclarent n'avoir pas trouvé de système de garde et 40 % des horaires incompatibles avec une garde. De plus, si la présence d'enfants de moins de trois ans est presque sans incidence sur l'activité des hommes, **l'activité des femmes est toujours très sensible au nombre d'enfants. Le taux d'activité féminine, de 75 % pour les femmes de 15 à 59 ans en couple et sans enfant, passe à 80 % en présence d'un enfant de moins de trois ans (en prévision d'un surcroît de dépenses) mais chute à 60 % en présence de deux enfants et à 37 % en présence de trois enfants ou plus, dont un de moins de trois ans**².

¹ 50 % par un parent qui ne travaille pas (le plus souvent la mère), 11 % par leurs parents alors que ceux-ci travaillent (temps partiel, horaires décalés), 6 % par les grands parents, 1 % par un autre membre de la famille.

² INSEE, Enquête emploi 2005. Pour une analyse approfondie de ces données, voir Dominique Méda et Hélène Périvier, *Le deuxième âge de l'émancipation. La société, les femmes et l'emploi*, Paris, Le Seuil, coll. La République des Idées, 2007 : alors que l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail depuis les années 1960 a été le levier privilégié d'une nouvelle autonomie et

L'assistante maternelle est le mode de garde par des tiers le plus développé : les modes de garde onéreux (non familiaux) sont, à titre principal, l'assistante maternelle (elles accueillent 17 % des moins de trois ans), la crèche (10 %) ou la garde à domicile (1 %). Les efforts de solvabilisation des ménages entrepris ces dernières années ont permis la multiplication du nombre d'assistantes maternelles par 3,5 en dix ans quand les places en accueil collectif n'ont été multipliées « que » par 1,5 depuis 1990. **Les assistantes maternelles assurent donc 70 % de l'offre de garde par des tiers, loin devant l'accueil collectif.**

L'accueil du jeune enfant représente ainsi **10,4 milliards d'euros de dépenses publiques annuelles**, garde d'enfants par des tierces personnes (7,7 milliards d'euros) et retrait d'activité des parents de jeunes enfants (2,7 milliards d'euros) cumulés.

La crèche offre la meilleure garantie de qualité de service : le droit d'accueil concerne essentiellement les 0-3 ans, l'accueil des 3-6 ans en maternelle étant déjà universel. Sur les quatre modes d'accueil, collectifs ou individuels qui sont envisageables pour l'augmentation des capacités de garde des enfants de 0-3 ans par des tierces personnes (les établissements d'accueil du jeune enfant - crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants et établissements multi-accueil -, l'accueil en maternelle dès deux ans, les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, la garde à domicile), **les spécialistes du jeune enfant privilégient les modes de garde collectifs, jugés les plus favorables au bon développement de l'enfant** (qualification des personnels, supervision des pratiques, socialisation). Ces modes sont toutefois **les plus coûteux** : le coût d'une place en crèche est estimé à 11 000 euros en investissement, et entre 13 000 et 15 000 euros en fonctionnement annuel.

Une exigence qualitative pour de meilleures conditions d'accueil du jeune enfant

La mise en œuvre du droit d'accueil pose donc un **double défi de la quantité et de la qualité** des modes de gardes non familiaux. Si, dans un objectif de conciliation vie familiale – vie professionnelle, un plus grand nombre de places d'accueil est acquis dans son principe, il semble important de promouvoir simultanément **l'idée d'un « bien accueillir »**, alors que cette dimension peut demeurer seconde dans les projets de droit d'accueil. **La qualité des services pèse dans le choix des mères** de restreindre ou non leur activité et le principe d'une amélioration qualitative de l'accueil du jeune enfant dans un objectif d'investissement dans le capital humain, de prévention et de **lutte contre les inégalités précoces de développement** pourrait être mieux pris en compte.

De nombreuses études sociologiques et des travaux de psychologie, neurobiologie et sciences cognitives montrent que les inégalités s'établissent dès la petite enfance : homogénéiser le milieu d'apprentissage dès l'âge préscolaire est une dimension essentielle des politiques d'égalité des chances³. Les bases cognitives, i.e. l'intelligence et les capacités futures d'apprentissage, mais aussi les dispositions relationnelles (capacité de coopération, d'empathie ou, au contraire, agressivité) et l'équilibre émotionnel (résistance au stress, à la dépression, santé mentale), se construisent précocement. Il faut donc pour mieux préparer l'entrée dans la carrière scolaire, mieux tenir compte d'une **période sensible de développement et de socialisation du sujet**, du stade prénatal à six ans. L'empreinte précoce des modes de socialisation est durablement déterminante dans le rapport au langage, aux apprentissages et aux institutions scolaires. Du point de vue organique, la phase durant laquelle l'enfant développe le plus ses connexions cérébrales est à mettre à profit : la plasticité cérébrale est la plus grande avant six ans, à son maximum avant quatre ans et dès la période prénatale (voir encadré n°1).

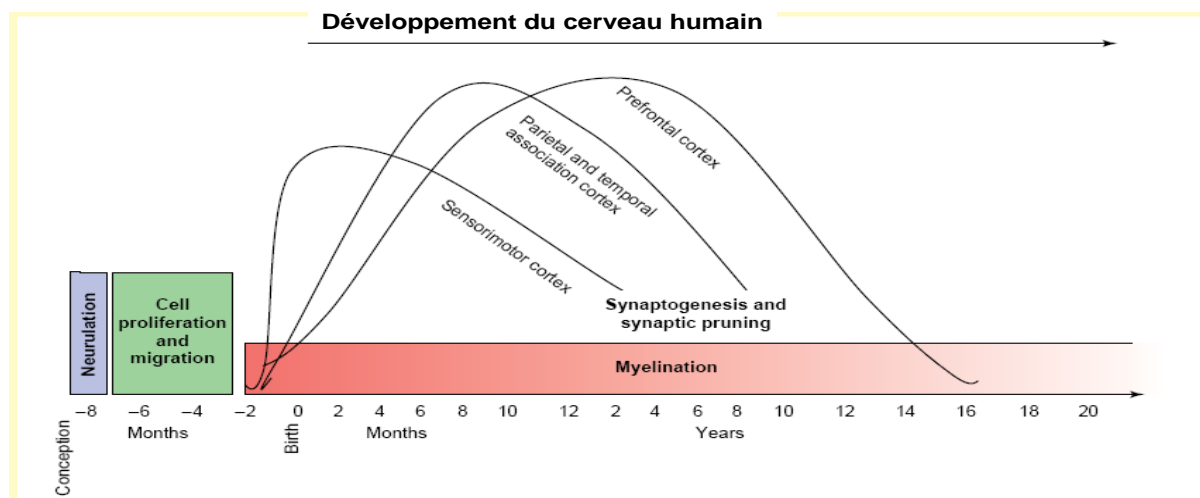
Les grands écarts de capacités cognitives sont en premier lieu corrélés au niveau d'éducation de la mère et au niveau de revenu. Les moindres performances en la matière sont à mettre en relation avec une faible capacité parentale de stimulation de l'enfant, ce type de disposition étant elle-même déterminée par un bas niveau d'éducation, le faible revenu des parents, et les effets d'une condition économique difficile chez les parents, le stress habituellement lié à la précarité pouvant augmenter les risques de comportement parental inadéquat. La garde familiale est un des leviers de la reproduction des inégalités, en lien à des interactions langagières plus réduites, des activités de développement avec l'enfant faibles ou inadéquates, une incohérence des attitudes parentales conduisant à des formes d'insécurité subjective et de déséquilibre émotionnel. L'impact **des conditions de développement dans la période prénatale** (grossesse) et périnatale (autour de la naissance) apparaît également significatif.

indépendance des femmes (première émancipation), les inégalités hommes-femmes, tant dans la sphère domestique que dans la sphère professionnelle, se sont stabilisées à un niveau relativement élevé depuis le début des années 1990 ; les limites actuelles des possibilités réelles de conciliation entre la vie familiale et professionnelle posent un double problème de justice sociale et de performance économique.

³ Voir pour une synthèse Gosta Esping-Andersen, *Trois leçons sur l'Etat-providence*, Paris, Seuil, 2008. Pour une approche détaillée et sociologique de la construction des inégalités précoces de développement cognitif chez l'enfant, voir aussi Marie Duru-Bellat et Martine Fournier, *L'intelligence de l'enfant. L'empreinte du social*, Auxerre, Ed. Sciences Humaines, 2007.

Encadré n°1 : La maturation du cerveau s'effectue par vagues successives.

Les progrès de l'imagerie par résonance magnétique depuis les années 1990 ont permis de mieux connaître les phases de maturation du cerveau : le ballet cellulaire débute très tôt chez l'embryon (cellules précurseurs des neurones) et dès le 6ème mois de gestation, les connexions cérébrales (neurones, dendrites et synapses) se développe par vagues successives : pour ce qui concerne les fonctions sensorielles et motrices (cortex sensorimoteur), la production de connexions est à son maximum entre 2 et 4 mois après la naissance ; pour les fonctions de traitement des informations sensorielles, dont l'attention spontanée et les bases du langage (cortex pariétal et temporal dit cortex associatifs), aux environs de 9 mois ; pour les fonctions cognitives supérieures et de modulation - contrôle, inhibition (cortex préfrontal) -, vers 3-4 ans. Ce foisonnement cède peu à peu la place à un processus d'élagage qui aboutit à la sélection d'un réseau de connexions privilégié à l'issue de la période sensible. **Toutefois affirmer que tout se « jouerait avant 6 ans », voire avant 4 ans, est une lecture erronée** des résultats obtenus par les neurosciences : la « période sensible » n'est pas une « période critique » : concernant les fonctions cognitives supérieures, l'élagage n'est pas notable avant le milieu ou la fin de l'adolescence (vers 16 ans) ; le réseau de connexions n'est pas statique et la plasticité cérébrale est maintenue tout au long de la vie.



Ross A. Thompson et Charles A. Nelson, Early Brain Development, *American Psychologist*, January 2001

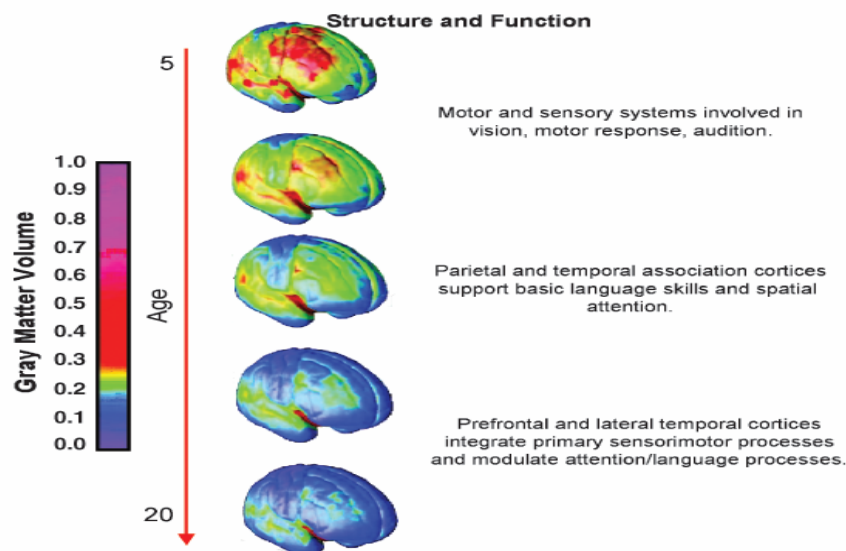


Fig. 1. The sequence of gray-matter maturation (indicated by loss) with age. Areas in blue correspond to the specific cortices undergoing gray-matter loss. These structures and their functional significance are described to the right. Adapted from Gogtay et al., 2004.

Source : N. Gogtay et al., "Dynamic mapping of human cortical development during childhood through early adulthood", *PNAS*, USA, vol. 101, 2004, p. 8174-9.

Les enfants économiquement défavorisés sont aussi ceux qui gagnent le plus à fréquenter des services de garde de qualité : de nombreuses études longitudinales ou comparatives menées dans l'aire OCDE démontrent **les effets positifs des services de garde, s'ils sont de bonne qualité** (structure collective, niveau de formation des personnels, ratio enfants/encadrements – autour de 1 professionnel pour 5 enfants) et fréquentés de façon régulière. **La privatisation de la prise en charge des petits enfants** (i.e. la prise en charge le plus souvent par la mère) **peut être un puissant mécanisme de reproduction intergénérationnelle des inégalités** (métaphore de l'« hérédité sociale ») : l'accès des enfants aux crèches et à des établissements pré-scolaires de grande qualité est une mesure efficace en faveur de l'égalité des chances dont les plus défavorisés tirent les plus grands bénéfices (voir encadré n°2).

Encadré n°2 : Le retard français dans l'étude des effets des modes de garde

Les études, longitudinales ou comparatives, permettant d'objectiver les effets des différents modes de garde, demeurent essentiellement étrangères. La première étude longitudinale française sur le développement des enfants et des jeunes de 0 à 20 ans (ELFE - Etude Longitudinale Française depuis l'Enfance - sous la responsabilité principale de l'INED, Chef de projet : Henri Lèridon) a été testée à l'automne 2007. La cohorte étudiée sera constituée des enfants nés à certaines périodes définies de l'année 2009, qui seront régulièrement suivis les 20 prochaines années. Dans l'attente de prochains résultats sur la situation spécifique de la France, de nombreuses études sont néanmoins disponibles :

1. *Étude longitudinale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), visant plus de 20 000 enfants de l'ensemble du Canada et leurs parents (2001)* : les services de garde peuvent être bénéfiques aux enfants qui proviennent de milieux plus désavantagés mais l'utilisation de services de garde de grande qualité sur une période prolongée est nécessaire pour influencer de façon significative les résultats : les enfants devraient fréquenter la garderie pendant de longues périodes puisqu'il faut beaucoup de temps pour changer de façon significative les résultats cognitifs, sociaux et affectifs des enfants défavorisés. Un environnement d'apprentissage stable et prévisible favorise l'apprentissage et les services de garde assurent la transition vers la maternelle à un moment critique et crucial de la vie de l'enfant.

2. *Étude comparative "Unequal opportunities and the mechanism of social inheritance", Gosta Esping Andersen, (2004)* : Le **modèle nordique** de service public de la petite enfance afficherait une nette supériorité. Les enfants danois, suédois ou norvégiens, nés de parents peu qualifiés, attestent de chances plus importantes de fréquenter le lycée, que les enfants de même condition en Allemagne, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les tests cognitifs à 15 ans font apparaître que la fréquentation d'un mode de garde de type « crèche » améliore significativement le score obtenu.

3. *Étude longitudinale des enfants du Québec-ÉLDEQ, échantillon représentatif des naissances au Québec - plus de 1 759 enfants de la Province du Québec, nés en 1997-1998-, Sylvana Côté, Groupe de Recherche sur l'Inadaptation Psychosociale chez l'Enfant (GRIP), Université de Montréal* : comparaison des effets des modes de garde (garde maternelle contre garde en crèche « éducative ») sur le développement de l'enfant (cognition et agressivité) à partir d'un échantillon de 1 700 familles avec de jeunes enfants au Canada (suivi régulier des enfants du 17^e au 60^e mois). Selon cette étude, les **enfants de mères ayant un faible niveau d'éducation** (i.e. pas diplômées du supérieur) sont plus souvent gardés en famille et bénéficient moins souvent d'un accueil dans un établissement collectif. Ces enfants présentent vers 4 ans un **moindre développement cognitif** et plus fréquemment des troubles du comportement. Les enfants de mères non diplômées gagnent fortement à être accueillis en crèche : s'ils fréquentent suffisamment et précocement un tel établissement (i.e. plus de 18 heures par semaine et avant 9 mois), ils présentent entre 17 et 60 mois un moindre risque de troubles du comportement (agressivité pathologique) et un meilleur éveil cognitif. En revanche, l'étude des enfants de mères diplômées ne fait pas apparaître d'effet particulièrement protecteur de la crèche par rapport à la garde maternelle. Alors que les enfants qui en bénéficieraient le plus sont les moins accueillis dans les structures collectives de garde, les auteurs préconisent un ciblage et des mesures d'encouragement au recours à la crèche par les familles les plus vulnérables. **L'apprentissage du langage** par les enfants des mères pauvres à faible niveau d'éducation, dont la richesse du vocabulaire constatée entre 4 et 5 ans, apparaît plus spécifiquement corrélée avec le recours à un service de garde de qualité entre 0 et 1 an : les enfants gardés entre 0 et 1 an par leurs mères présentent entre 4 et 5 ans des écarts significatifs avec ceux accueillis dans des établissements plus de 18h/semaine.

Professionnaliser les assistantes maternelles ? Les compétences éducatives des assistantes maternelles sont parfois discutées. Un **effort de formation** est toutefois entrepris.

En France, les assistantes maternelles, qui accueillent les enfants à leur propre domicile, doivent préalablement obtenir un agrément accordé sur décision du président du Conseil général après vérification par le service de protection maternelle et infantile des conditions d'accueil (examen médical, environnement familial, taille et salubrité du logement, etc.). À compter du 1er juillet 2007, les assistantes maternelles qui obtiennent l'agrément doivent suivre une formation obligatoire de 120 h, dont 60 h avant d'accueillir des enfants. La formation comprend 4 volets: le développement, les rythmes et les besoins de l'enfant ; la relation parent-enfant autour de l'élaboration du projet éducatif ; les aspects éducatifs, dont l'accès à l'autonomie, la découverte et la socialisation de l'enfant ; le cadre institutionnel de leur travail. Les assistants maternels non permanents peuvent postuler au CAP Petite enfance par la VAE dès lors qu'ils ont ces 3 ans d'activités ou d'expérience professionnelle.

Exiger un niveau de formation initiale plus élevé pourrait dresser des obstacles à la satisfaction des besoins de garde. Avant même celui de la formation, un des problèmes actuels est celui d'un déficit de **supervision**

des pratiques : les crèches familiales ou relais assistante maternelle (RAM) permettent néanmoins d'éviter un isolement des assistantes maternelles et de les professionnaliser. Ces démarches ont toutefois leurs limites, dès lors qu'une partie des femmes qui exercent comme assistantes maternelles sont attachées aux avantages d'une activité à domicile, privatisée et compatible avec leur vie de famille. Une dynamique renforcée de professionnalisation des assistantes maternelles est envisageable mais ne saurait se substituer au développement des modes de garde collectifs.

Un meilleur accompagnement global de la mère et de l'enfant défavorisés peut-être préconisé dès la phase prénatale. Les actions directement menées auprès des parents (soutien à la parentalité, visites à domicile) présentent des effets plus diffus bien que positifs : l'objectif, via des interventions sociales, d'une modification significative des pratiques éducatives parentales demeure plus difficile à réaliser. Les plus grands bénéfices seraient à attendre d'une **action auprès des mères, entreprise dès la première grossesse.**

Une recherche-action initiée en région parisienne consiste à intervenir, de façon précoce, pendant la grossesse et jusqu'aux deux ans de l'enfant. Cette étude nommée « **CAPEDP** » (**Compétences parentales et Attachement dans la Petite Enfance** : Diminution des risques liés aux troubles de santé mentale et Promotion de la résilience) est menée à l'initiative d'équipes pédopsychiatriques (Investigateur Principal : Dr. Antoine Guédénéy, Chef de service de Pédopsychiatrie, Hôpital Bichat-Claude Bernard). Elle concernera 440 femmes, sur la base d'une participation volontaire, présentant comme caractéristiques d'être primipares, en situation d'isolement/de monoparentalité, et à faible revenu ou faible niveau scolaire. Pendant deux ans, 220 d'entre elles bénéficieront d'un accompagnement spécifique à domicile, prénatal et postnatal (les 220 autres femmes seront suivies par le système médicosocial classique, comme groupe témoin de l'étude randomisée).

L'intervention CAPEDP vise à promouvoir : les comportements de santé positifs (alimentation, santé, ...) durant la grossesse et les premières années de vie de l'enfant, les soins adaptés à l'enfant, le développement personnel de la mère (contacts avec le système de soins, avec l'environnement social et professionnel...), la promotion de la santé chez la femme enceinte : alcool, tabac, drogues, alimentation..., les compétences parentales, la promotion de l'attachement et d'une relation mère-enfant de qualité, l'intérêt du recours aux aidants naturels, le réseau sanitaire et social de la petite enfance, l'accès aux crèches, l'accès à la formation professionnelle et au monde du travail, l'apprentissage des manières de gérer les comportements difficiles. L'étude menée actuellement en Ile-de-France permettra d'évaluer la valeur ajoutée d'une intervention codifiée sur la mise en place des premiers liens, le développement et la santé de l'enfant. La question de la **connaissance des publics**, ainsi que celle de l'**évaluation** sont centrales, pour une compréhension et analyse de l'impact de ces dispositifs sur le développement et la socialisation de l'enfant, les pratiques parentales et la qualité des relations parents-professionnels, comme de la satisfaction des usagers et bénéficiaires. Des modes d'intervention perçus comme « intrusifs » dans l'intimité des familles peuvent susciter un embarras chez une partie des professionnels, pour partie imputable à un déficit de diagnostic et d'évaluation dans le contexte français, pourtant seuls à même de **valider les bonnes pratiques.**

CAPEDP apparaît ainsi **représentative des nouvelles interventions globales telles qu'elles se développent dans les pays anglo-saxons** : il s'agit de travailler à la fois sur le retour vers l'emploi, la santé et les compétences parentales, et le recours aux modes de garde. Ces interventions sont orientées vers un ensemble cohérent d'objectifs : les pères et mères « responsables » sont des parents à la fois compétents et disponibles vis-à-vis de leurs enfants, et capables de les soutenir socialement et économiquement. Elles sont aussi considérées comme les plus à même de protéger durablement de la pauvreté et de la dépendance à l'égard de l'aide sociale (voir encadré n°3).

Encadré n°3 : Modéliser les bénéfices des investissements précoces dans le capital humain

En économie, le courant du capital humain et de la formation des compétences étudie de façon privilégiée les bénéfices de long terme des modes de garde de qualité et des interventions précoces en faveur de la petite enfance. Ces études permettent de mieux analyser les mécanismes de formation des inégalités et, partant, d'optimiser les politiques d'investissement dans les individus selon les étapes du cycle de vie. **Les conditions de développement dans la petite enfance seraient particulièrement déterminantes de la situation des individus à l'âge adulte vis-à-vis de la santé, des compétences, de l'emploi, de la criminalité et des revenus.** La modélisation de retour sur investissement en matière de capital humain insiste, au regard des données recueillies, sur **le caractère dynamique des inégalités et le caractère multiplicateur des investissements précoces** : les conditions de développement précoce vont déterminer les bénéfices tirés ultérieurement de l'éducation scolaire et de la formation tout au long de la vie. Il s'agit de préparer une main-d'oeuvre mieux formée, qualifiée et mobile par des conditions de développement de qualité (réduction des risques de difficultés scolaires puis de reconversion à l'âge adulte)⁴.
.../...

⁴ Pour aller plus loin, Eric I. Knudsen et al., « Economic, neurobiological, and behavioural perspectives on building America's future workforce », *PNAS*, vol. 103, n° 27, juillet 2006.

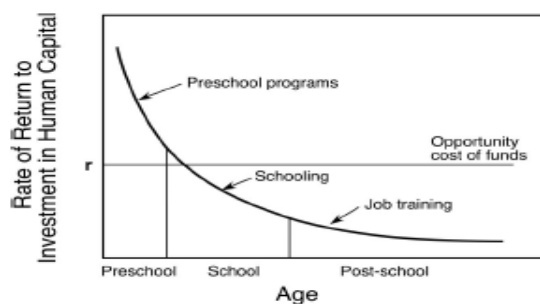


Fig. 3. Rates of return to investment in human capital as function of age when the investment was initiated. The data were derived from a life cycle model of dynamic human capital accumulation with multiple periods and credit constraints. Investments were initially set to be equal across all ages. r represents the cost of the funds. Data are from Cunha et al. (19).

Source : James J. Heckman, « The economics, technology, and neuroscience of human capability formation », PNAS, vol. 104, n°33, août 2007.

*
* * *

Ce sont les parents peu diplômés, pauvres, migrants, qui accèdent/recourent le moins aux services d'accueil collectifs pour leurs enfants. Pourtant, un accueil de qualité est particulièrement bénéfique à ces enfants, d'un point de vue cognitif, émotionnel et relationnel. Il s'ensuit que les dispositifs les plus coûteux (les établissements d'accueil collectifs et l'accompagnement à la parentalité) devraient, si l'on se place seulement dans une perspective coût/avantages, leur être principalement destinés. Le recours des familles défavorisées à une assistante maternelle n'est pas toujours une solution satisfaisante : les capacités financières de ces familles et leurs lieux de résidence (quartiers sensibles et défavorisés) ne leur donnent pas de garantie d'accès à des services de qualité (i.e. si assistante maternelle peu compétente d'un point de vue éducatif). La garde par la mère, privilégiée pour des raisons sociales et culturelles, notamment dans certains milieux issus de l'immigration récente, limite également le recours à la crèche. Une démarche de promotion de ces modes d'accueil auprès des familles doit être entreprise, dans le respect de la diversité des appartenances sociales et culturelles.

La qualité des modes de garde étant déterminante dans le renoncement à l'activité, et la conciliation entre vie familiale et économique relevant d'un double impératif de justice sociale et de performance économique, des formes de ciblage ne sauraient se substituer à l'investissement dans le développement de l'offre de garde de qualité, à court et moyen terme, dans une optique universaliste, liée selon la logique de la courbe d'Heckman (ci-dessus) à **un basculement des financements publics et des mécanismes de l'Etat-Providence du curatif vers le préventif.**

> Marine Boisson, Département Questions sociales

BRÈVES

International

> UNE VAGUE DE BONHEUR DANS LE MONDE ?

Lancé en 1981 afin de saisir l'évolution des « valeurs » politiques, religieuses ou culturelles dans le monde, le « *World Values Survey* » avait notamment souligné l'émergence d'aspirations post-matérialistes dans l'Occident des années 1980. De nouveaux résultats fournissent matière à un article dans le numéro de juillet de la revue *Perspectives on Psychological Science*. Collectées entre 1981 et 2007 auprès de 350 000 individus dans 52 pays, les données qui viennent d'être traitées mettent au jour **une progression du sentiment de bien-être** dans 45 des pays étudiés. L'équipe rassemblée autour de Ronald Inglehart attribue cette croissance récente à différents facteurs. Modérant quelque peu l'importance du développement et de la sécurité économiques sur la perception du bonheur, les chercheurs mettent en relation les résultats obtenus avec certaines des grandes tendances ayant caractérisé le monde à partir de la fin du XX^e siècle : montée en puissance de la démocratie libérale en différents points du globe, progression de l'égalité entre les sexes et plus grande tolérance à l'égard des minorités ethniques et sexuelles dans de nombreuses sociétés occidentales, etc. Ce sont dès lors **le degré d'ouverture démocratique des régimes et la liberté laissée aux individus dans le choix de leur mode de vie** qui semblent avant tout conditionner le fait de se sentir ou non heureux. Le Danemark est ainsi le pays où la proportion de la population revendiquant le bonheur est la plus élevée au monde quand le Zimbabwe ferme la marche.

http://www.psychologicalscience.org/journals/pps/3_4_inpress/inglehart.pdf

> J. T.-P.

Union européenne

> LA COMMISSION PUBLIE SON PAQUET LÉGISLATIF POUR DES « TRANSPORTS VERTS »

La Commission européenne a pris plusieurs initiatives pour **internaliser les coûts externes des transports** et promouvoir ainsi leur viabilité environnementale. Il s'agit d'établir une meilleure correspondance entre les prix des transports et les coûts qu'ils font peser sur la société (pollution, accidents, bruit, etc.), afin d'améliorer leur efficacité et d'encourager les modes les plus propres. Si certaines mesures et propositions communautaires existent aujourd'hui dans ce sens (taxation sur les carburants, introduction du secteur aérien dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission), **le paquet législatif « transports verts »**, publié le 8 juillet, propose de nouvelles actions dans les secteurs routier (avant 2011) et ferroviaire (2011), qui devraient permettre **une « écologisation » des transports**. Les camions devront circuler aux endroits et aux périodes où ils causent le moins de dommages en termes de pollution de l'air, d'encombrements et de bruit, les entreprises achèteront davantage de camions propres, les wagons de marchandises seront équipés de freins moins bruyants... À la présentation de la stratégie de la Commission s'ajoutent un inventaire des mesures communautaires existantes, une proposition qui révisé la directive Eurovignette et devrait permettre aux États membres d'intégrer les coûts externes des poids lourds dans la tarification de l'infrastructure, et, enfin, une communication relative à la réduction du bruit ferroviaire.

http://ec.europa.eu/transport/greening/index_en.htm

> C. R.

> LE PARLEMENT EUROPÉEN MODIFIE SES RÈGLES D'ORGANISATION INTERNE

Dans la lignée des travaux engagés en 2006 par un groupe de travail *ad hoc*, le Parlement européen s'est doté, en session plénière à Strasbourg les 8 et 9 juillet, de nouvelles règles d'organisation. Elles sont, pour une part, destinées à faire face à l'encombrement de l'ordre du jour et au coût budgétaire entraîné par une traduction dans les 23 langues officielles de l'Union. Les questions écrites, dont le nombre a considérablement augmenté ces dernières années, font désormais l'objet d'un encadrement plus strict afin de ne renvoyer qu'à des questions d'intérêt public. Copie pourra être donnée d'une réponse posée à une question identique dans les six mois précédents. Le Parlement entend également ne prévoir qu'une « brève présentation » du rapporteur en plénière quand il estime qu'un débat approfondi n'est pas nécessaire. **La décision d'interdire, après les élections de juin 2009, les groupes politiques de moins de 25 députés et représentant moins d'un quart des États membres** fait elle davantage polémique. Les députés européens libéraux l'ont jugée « attentatoire à la démocratie et à l'efficacité parlementaire ». Le dispositif initial a été « adouci » à la dernière minute, en plénière, par une disposition prévoyant qu'un groupe dont les effectifs chuteront en dessous du seuil pourra continuer d'exister jusqu'à la fin de la mandature s'il a déjà plus d'un an d'existence et s'il représente au moins cinq États membres.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2008-0351+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR> ; <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2008-0334+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

> *M.-C. M.*

Rédacteurs des brèves : Marie-Cécile Milliat (DIS), Christine Raynard (DRTDD), Jérôme Tournadre-Plancq (DIS)

Directeur de la publication :
René Sève, directeur général
Directrice éditoriale de La Note de veille :
Nathalie Bassaler, chef du Service Veille,
Prospective, International
Rédacteur en chef de La Note de veille :
Jérôme Tournadre-Plancq, chargé
de mission au Département Institutions
et Société

Pour consulter les archives
de La Note de veille
en version électronique :
[http://www.strategie.gouv.fr/
rubrique.php3?id_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique
18, rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 61 00
Site Internet :
www.strategie.gouv.fr

